



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
METIERS DE L'AGRICULTURE
Option "Ruminants" ou "Grandes Cultures"

Niveau V

Diplôme du Ministère de l'Agriculture

Conditions d'entrée

Avoir entre 16 et 30 ans (inclus)

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de ce secteur d'activité

Recrutement

Préinscription en ligne
ou demander une fiche d'inscription

L'entrée en formation ne peut se faire qu'après la signature du Contrat d'apprentissage

**Métiers visés
ou poursuite d'études**

Ouvrier / Ouvrière agricole polyvalent
Ouvrier / Ouvrière agricole de grandes cultures, polyculture élevage
Ouvrier / Ouvrière agricole ou d'élevage en production caprine, ovine
Ouvrier / Ouvrière agricole ou d'élevage en production bovine, laitière

Poursuivre ses études au CFA Piémont-Pyrénées vers le BP REA (Responsable d'Exploitation Agricole)

Objectifs de la formation

Obtenir un niveau V et être capable de :

- organiser son travail et communiquer dans l'entreprise
- utiliser des matériels et engins
- protéger les cultures
- réaliser des opérations liées à l'irrigation
- vendre des produits ou services de l'exploitation
- + *fonctions spécifiques aux productions végétales*
 - exécuter des opérations techniques liées à la conduite des grandes cultures
 - récolter et stocker
- + *fonctions spécifiques aux productions animales*
 - aménager, effectuer des travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements d'élevage
 - alimenter les animaux
 - s'occuper du suivi sanitaire des animaux
 - mettre en œuvre des opérations de conduite des cultures ou de pâturage destinées à l'alimentation des animaux
 - conduire la reproduction et soins aux jeunes
 - réaliser la traite dans le cadre d'un élevage laitier
 - préparer les animaux pour la vente ou une présentation

Organisation de la formation

Date de début : Septembre
Date de fin : Juin

2 années en alternance : 28 semaines de cours au CFA + 76 semaines en entreprise + 10 semaines de congés payés.

Contenu

| Module | Contenu |
|---------------------|--|
| UC Générales | Agir dans des situations de la vie sociale |
| | Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle |
| | Interagir avec son environnement social |
| UC Professionnelles | Insertion du salarié dans l'entreprise |
| | Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments |
| | techniques professionnelles : Ruminants (bovins et/ou ovins et/ou caprins - lait et/ou viande) |
| | techniques professionnelles: Grandes cultures |
| UCARE | Abbatage d'arbres de faible diamètre |

Modalités d'évaluation

Unités capitalisables (épreuves écrites, orales et pratiques) en contrôle continu.

Pour obtenir le diplôme du CAPA, il faut obtenir les 7 Unités capitalisables.

* La limite d'âge peut également être avancée : un jeune qui aura 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre d'une année peut s'inscrire en apprentissage à condition qu'il ait terminé l'enseignement de la 3ème.

Nous contacter :

Centre de Formation d'Apprentis Piémont-Pyrénées

**E.P.L.E.F.P.A. de PAMIER
LE CABIROL - Route de Belpech 09100 PAMIER**

**Tél : 05.61.67.04.60
cfppa-pamiers@educagri.fr**

